



MINISTÈRE
DU TOURISME
ET DU TRAVAIL,
*en charge des relations
avec les Institutions*

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 433 / MTT

Papeete, le 30 JUIL. 2018

LA MINISTRE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Organisation, mise en œuvre et suivi du forum et de la première édition des assises de la formation aux métiers du tourisme - 2018

I - Informations relatives à l'acheteur public

1. **La catégorie à laquelle appartient l'acheteur public :** La Polynésie française
2. **Le nom et les coordonnées de l'organisme acheteur :** Le ministère du tourisme et du travail, en charge des relations avec les institutions, BP 2551, 98713 Papeete, Tahiti, Polynésie française, immeuble UUPA (4^{ème} étage), rue Edouard AHNNE, Papeete, tél : 40 50 88 60, fax : 40 50 88 61, secretariat@tourisme.min.gov.pf
3. **Autorité compétente :** Madame la ministre du tourisme et du travail, en charge des relations avec les institutions

II - Objet et caractéristiques principales

La présente mission consiste en l'organisation, la mise en œuvre et le suivi du forum et de la première édition des assises de la formation aux métiers du tourisme 2018.

Le titulaire, en relation étroite avec un représentant du ministère du tourisme, se verra confier l'organisation, le pilotage et la coordination des missions liés à ces événements :

Pour la partie promotionnelle :

- La conception, la réalisation de supports de communication des événements (Affiche, flyers, programme, banderoles, kakemonos, pastille vidéos pour une durée d'un mois, spot radio pour une durée d'un mois, ...)
- L'élaboration du plan de communication autour de ces événements (sujet d'articles ou d'émission) ;
- La rédaction des communiqués de presse ;
- La gestion d'outils de communication, notamment la page facebook dédiée, de Septembre à Décembre 2018.

Pour la partie organisationnelle :

- La rédaction du bilan du forum et d'une synthèse des assises ;
- L'animation des réunions de coordination, des panels et du forum ;

- La convocation des partenaires aux réunions de coordinations ;
- L'invitation des acteurs du secteur public et privé ;
- L'organisation logistique des deux événements ;
- L'organisation de la soirée de remerciement ;
- L'organisation de jeux pour le forum ;
- La gestion des invités extérieurs (pour 2 métropolitains – 3 zones Asie-Pacifique) : vols, hébergements, transports, programme de visite/séjour.

Le planning prévisionnel suivant devra être pris en compte :

- La tenue du forum des formations et métiers du tourisme le 22 octobre 2018
- La tenue des assises de la formation aux métiers du tourisme le 23 octobre 2018

III – Types de procédure

Le marché est passé selon la procédure adaptée (MAPA) en application de l'article LP 321-1 du code polynésien des marchés publics.

L'acheteur public se réserve le droit de négocier avec les candidats ayant remis une offre classée aux deux premières places. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre. L'acheteur public peut également attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Le marché public prendra la forme d'une convention de prestations. Elle pourra être modifiée par voie d'avenant en cas de besoin.

IV – Durée du marché

Les prestations seront exécutées à compter de sa date de notification au titulaire par ordre de service jusqu'au 31 décembre 2018.

V – Conditions de participation – Pièces à fournir par les candidats

Chaque candidat aura à produire, dans une enveloppe cachetée, les pièces définies, selon l'ordre et la présentation ci-après :

1. Pièces nécessaires à la sélection des candidatures

1° Situation juridique, fiscale et sociale

- Extrait du registre du commerce et des sociétés
- Le numéro TAHITI
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner conformément au code polynésien des marchés publics ;
- Les attestations ou certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il satisfait à ses obligations fiscales et sociales (DICP, Trésor, CPS)

2° Renseignements relatifs aux capacités financières

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au maximum au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banque ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Un relevé d'identité bancaire

3° Documents et renseignements relatifs aux capacités techniques et professionnelles

- Liste des principaux services de même nature effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Certificats de qualifications professionnelles.

2. Pièces nécessaires au choix de l'offre

Les candidats doivent présenter un dossier relatif à l'offre comprenant un mémoire technique détaillant l'offre de prestations et l'offre financière.

Le budget pour l'opération est plafonné à 10 millions de francs pacifiques toutes taxes comprises.

VI – Critères d'attribution

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article LP 235-2 et suivants du code polynésien des marchés publics et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

– Valeur technique de l'offre : 60 points

(Appréciée sur la base du dossier de candidature)

- Compréhension du besoin, pertinence de la méthodologie et du déroulement de la mission proposée (50 % soit 30 points)
- L'expérience dans les domaines concernés et les réalisations identiques ou similaires (50 % soit 30 points)

– Prix : 40 points

On attribue la note 40 au candidat proposant le prix le plus bas ; on déduit ensuite la note des autres candidats par la formule suivante :

$$Ni = 40 - \frac{Pi - P_{mini}}{P_i} \times 40$$

*Ni est la note sur 40 du soumissionnaire n°i
Pi le prix proposé par le soumissionnaire n°i
Pmini le prix le plus bas proposé*

VII – Délais de remise des candidatures et/ou des offres

Les date et heures limites de réception des offres sont fixées au vendredi 10 août 2018 à 12 h 00 (midi).

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

VIII – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires techniques nécessaires à leur étude, les candidats pourront prendre contact avec le responsable en charge du dossier :

Monsieur Lionel LAO, Tél : 40 50 88 72

Mail : lionel.lao@tourisme.min.gov.pf

IX – Adresses

1. Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus (administratifs et/ou techniques)

Auprès du correspondant budgétaire ministériel,
Ministère du tourisme et du travail, en charge des relations avec les institutions
B.P 2551, 98713 Papeete TAHITI
Immeuble UUPA, Rue Edouard AHNNE, 4^e étage, Papeete TAHITI
Tel : (689) 40 50 88 60 ; Fax : (689) 40 50 88 61
Email : secretariat@tourisme.min.gov.pf
Du lundi à vendredi (sauf les jours fériés) de 7h 30 à 17h 00

2. Adresse auprès de laquelle les documents de la consultation peuvent être consultés :

Auprès du correspondant budgétaire ministériel,
Ministère du tourisme et du travail, en charge des relations avec les institutions
B.P 2551, 98713 Papeete TAHITI
Immeuble UUPA, Rue Edouard AHNNE, 4^e étage, Papeete TAHITI
Tel : (689) 40 50 88 60 ; Fax : (689) 40 50 88 61
Email : secretariat@tourisme.min.gov.pf
Du lundi à vendredi (sauf les jours fériés) de 7h 30 à 17h 00

3. Adresse auprès de laquelle les candidatures/offres doivent être envoyées

Les offres doivent être :

- Déposées au ministère du tourisme et du travail contre récépissé à l'adresse suivante :

Ministère du tourisme et du travail, en charge des relations avec les institutions
B.P 2551, 98713 Papeete TAHITI
Immeuble UUPA, Rue Edouard AHNNE, 4^e étage, Papeete TAHITI
Tel : (689) 40 50 88 60 ; Fax : (689) 40 50 88 61
Email : secretariat@tourisme.min.gov.pf
Du lundi à vendredi (sauf les jours fériés) de 7h 30 à 17h 00

- 4. Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré, après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Ils seront renvoyés aux candidats.

X – Conditions de remise des offres et/ou des candidatures

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limite de réception des offres sous enveloppe cachetée portant les mentions suivantes :

Offre pour « Organisation, mise en œuvre et suivi du forum et de la première édition des assises de la formation aux métiers du tourisme 2018 ».

La ministre du tourisme
et du travail,
en charge des relations avec les institutions


Nicole BOUTEAU